

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 23 septembre 2024

N° CP-2024-7-4-1

N° **applicatif** 10465

### **4<sup>ème</sup> Commission**

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

#### **Direction**

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

#### **Service consulté**

Direction Insertion et Logement

### **SUBVENTION A FRANCE ACTIVE ALSACE POUR DEVELOPPER LES STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALSACE ET ANIMER LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ALSACIEN**

Résumé : L'association France Active Alsace soutient le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à l'échelle alsacienne à travers deux actions : le financement de structures ESS et le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). Dans le cadre du soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'ESS, il est proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement identique à celle de 2023, à savoir 55 200 € pour ces deux actions conduites à l'échelle du territoire alsacien en 2024.

#### **1. L'Alsace, territoire engagé dans l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire (ESS) recouvre en Alsace 5 551 structures employeuses et 1 emploi sur 8 du secteur privé. L'Alsace porte ainsi le plus grand nombre de structures à l'échelle du Grand Est.

C'est pourquoi, la Collectivité européenne d'Alsace participe à la valorisation et à la promotion de l'ESS afin de favoriser une économie innovante de proximité et de faciliter l'insertion vers l'emploi, notamment pour les jeunes adultes.

#### **2. France Active Alsace, un acteur majeur de l'ESS en Alsace**

L'association France Active Alsace fédère des acteurs publics et privés afin de soutenir le développement d'entreprises solidaires et inclusives. En cela, elle accompagne les entrepreneurs en phase de création et ceux plus engagés dans leur projet.

Pour ce faire, l'association dispose de deux outils majeurs :

- un dispositif de financement des structures de l'ESS (en création, en développement, en montée à l'échelle ou en rebond) : expertise approfondie, prêts à moyen et long terme, avances à court terme, garantie de prêt bancaire, levée de fonds et prêt

- relève solidaire (PRS).
- le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) : diagnostic, accompagnement, expertise et suivi dans la durée des entreprises employeuses de l'ESS.

### **3. Le partenariat Collectivité européenne d'Alsace et France Active Alsace, véritable levier auprès de l'ESS**

- Le dispositif de financement de l'entrepreneuriat l'ESS

En 2023, l'ensemble des activités de conseil, financement et mise en réseau des structures de l'ESS a permis de soutenir **60 structures de l'ESS** en Alsace et a contribué à la création ou la sauvegarde de **665,7 emplois (ETP)** avec un total de plus de 2,7M € engagés en prêts et avances, 707 000 € en garanties de prêts bancaires et 50 000 € en levée de fonds sous forme de primes (projets en émergence).

Ces 2,7 millions d'euros ont permis de faire levier sur la mobilisation complémentaire de près de 14,4 millions d'euros de financements cumulés pour les projets alsaciens de l'économie sociale et solidaire.

Les projets financés relèvent en majorité des champs de compétence de la Collectivité européenne d'Alsace : Insertion et inclusion de personnes éloignées de l'emploi, aide aux personnes âgées et/ou en situation de handicap, action sociale et enfance.

- Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

Le DLA permet la mise en place d'un parcours afin d'accompagner la structure dans sa dynamique de changement et d'évolution, en fonction des priorités établies lors du diagnostic partagé, notamment avec le comité partenarial (dont la CeA est membre).

En 2023, l'augmentation du nombre de demandes des structures en appui s'est poursuivie, sur des champs diversifiés : culture, action sociale, solidarité, insertion et environnement. Les thématiques récurrentes d'accompagnement portent sur la consolidation du modèle économique et l'organisation interne, et des difficultés structurelles.

Il est à noter une prédominance de la thématique du modèle économique, dans un contexte de réductions des financements et de tensions au niveau des moyens humains, qui oblige les structures à engager des transformations profondes pour s'adapter aux évolutions.

Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace a permis d'avoir un effet levier avec les autres partenaires financeurs ; en 2023, **30 projets** ont bénéficié d'un accompagnement pour un montant total de 103 800 €. Ainsi, ce sont **922 ETP** (hors contrats aidés et contrats à durée déterminée d'insertion) qui ont pu être consolidés.

Il est à rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace participe aux comités techniques d'appui partenarial du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, pilotés par France Active Alsace, ceci lui permettant d'être connectée concrètement à l'évolution de l'ESS sur le territoire alsacien.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace renouvelle son soutien à l'association France Active Alsace en lui attribuant une subvention de fonctionnement pour un montant total de 55 200 € pour l'année 2024, soit 27 600 € pour les actions d'aides aux financements de l'Économie Sociale et Solidaire et 27 600 € pour le dispositif local d'accompagnement (dont 19 600€ pour le fonds d'ingénierie pour l'accompagnement et 8 000 € pour contribuer au fonctionnement des 4 chargés de mission DLA France Active Alsace). Il est précisé que le montant proposé pour cette subvention pour 2024 est identique à celui attribué en 2023.

A cet effet, il vous est également proposé d'approuver la convention de partenariat et financière, jointe en annexe au présent rapport, qui détaille notamment les modalités de versement de cette subvention à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association France Active Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 55 200 euros à l'association France Active Alsace au titre de l'année 2024 à raison de 27 600 € pour les actions d'aides aux financements de l'Économie Sociale et Solidaire et de 27 600 € pour le dispositif local d'accompagnement dont 19 600€ pour le fonds d'ingénierie pour l'accompagnement et 8 000 € pour contribuer au fonctionnement des 4 chargés de mission DLA France Active Alsace ;
- D'approuver la convention de partenariat et financière 2024 correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association France Active Alsace destinée notamment à définir les modalités de versement de la subvention précitée ainsi que les engagements réciproques et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche     | Nature analytique          | Montant  |
|-----------|-----------|-----------|-------------|----------------------------|----------|
| P153      | P153O005  | P153E01   | P153O005T06 | (323) 017 - 65748<br>- 444 | 55 200 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.